



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 13 janvier 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

APPEL A LA LABELLISATION NATIONALE DU CENTENAIRE

La Mission interministérielle du centenaire de la Première Guerre Mondiale, groupement d'intérêt public créé par arrêté ministériel du 5 avril 2012, a pour vocation de préparer et de mettre en œuvre le programme commémoratif du centenaire de la Grande Guerre, notamment en organisant les grands temps forts événementiels pris en charge par l'État et en apportant un soutien aux initiatives locales au travers de la mise en place d'un label «Centenaire».

Ce label permet au projet de figurer au programme commémoratif officiel national, lui conférant ainsi une visibilité nationale et internationale.

Au niveau départemental, un comité Centenaire sélectionne les projets transmis à la Mission du Centenaire.

Les conditions de participation

Les projets commémoratifs proposés doivent s'appuyer sur des valeurs universelles telles que «valoriser la richesse au patrimoine locale à l'échelle des territoires; oeuvrer à la compréhension d'une histoire de France partagée; s'inscrire dans la dynamique européenne fondée sur un héritage commun; participer au rayonnement culturel de la France sur la scène internationale».

Le Comité National de labellisation de la Mission du Centenaire a commencé à attribuer le label «Centenaire» à des initiatives programmées à travers toute la France.

Dans le Bas-Rhin, neuf projets ont déjà obtenu ce label au titre de l'année 2014, voir rubrique sur le site internet de la préfecture : www.bas-rhin.pref.gouv.fr.

L'avenir

Une seconde vague de labellisation aura lieu au 1er trimestre 2014 et ce, régulièrement jusqu'en 2018.

Les personnes privées, institutions, associations intéressées par une telle démarche peuvent télécharger le dossier de demande de labellisation sur le site internet de la préfecture ou directement sur le site de la Mission nationale du Centenaire (<http://centenaire.org/fr/la-mission/le-label-centenaire>).

Les demandes sont à transmettre à l'adresse: pref-centenaire1914-2014@bas-rhin.gouv.fr